

Qu'est-ce qu'un crédit à la consommation ?

Mise à jour : Vendredi 8 juillet 2022

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Un crédit à la consommation est un crédit :

- conclu entre un emprunteur (consommateur) et un prêteur (entreprise agréée);
- dans un but **essentiellement privé**
- dont l'objet est le prêt d'une somme d'argent ou d'une réserve d'argent pour financer des biens de consommation ou des services;
- avec une facilité ou un délai de paiement.

Le crédit à la consommation a un but:

- Totalement privé.
 - Exemple : un crédit pour faire des travaux de rénovation dans son habitation privée.
- Essentiellement privé
 - L'usage principal du crédit doit être privé pour bénéficier de la protection légale des consommateurs.
 - Exemple : un crédit pour acheter une voiture. Cette voiture est utile pour le privé et pour le professionnel

Il existe différents types de contrats de crédit à la consommation:

- d'un **prêt à tempérament** : prêt d'argent à durée déterminée et à mensualités fixes;
- d'une **vente à tempérament** : vente dont vous payez le prix en plusieurs paiements pour l'achat d'un bien déterminé (voiture, divan, électro-ménager, etc.);
- d'un **crédit-bail (leasing privé)** : contrat de location d'un bien, avec une option d'achat sur ce bien;
- d'une **ouverture de crédit** : réserve d'argent que vous utilisez selon vos besoins, souvent grâce à une carte;

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Articles I.9 39°, 46°, 47°, 48°, 49°,50° du Code de droit économique

Articles VII.80 à VII.82 du Code de droit économique

Les documents types

Brochure : Le crédit à la consommation - édition 2015 - éditée par le SPF Economie.

